

CANTINE, ACCUEIL PÉRISCOLAIRE, ACTIVITÉS...

Soufflez,  
le prélèvement automatique  
est là pour tout régler !



AUBERVILLIERS





## Avec le prélèvement automatique vous allégez votre quotidien !

### Pourquoi choisir le prélèvement automatique ?

- **Pratique** : plus de déplacement en régie, plus d'attente.
- **Sûr** : aucun risque d'oubli de règlement ou de retard.
- **Clair** : vous êtes informés du montant avant chaque prélèvement.
- **Économique** : plus de frais liés aux retards de paiement ou aux rejets.

### Comment souscrire ?

Pour souscrire, déposez simplement votre RIB à la régie municipale :

- 31/33, rue de la Commune de Paris
- ou l'envoyer par mail : [regie@mairie-aubervilliers.fr](mailto:regie@mairie-aubervilliers.fr)

**Pour vous accompagner dans cette démarche, vous pouvez nous contacter au : 01.48.39.51.40**